

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 30 (1993)  
**Heft:** 1113  
  
**Rubrik:** En bref

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'art de parler d'autre chose

(jy) Délais rédactionnels impératifs ou volonté de fuir les sujets brûlants, deux périodiques viennent de se distinguer dans l'art de parler d'autre chose.

La livraison de janvier-février 1993 du *Bulletin du Crédit suisse*, diffusé le 25 janvier, ne dit pas un mot du rachat de la BPS, pourtant annoncé près de trois semaines plus tôt — exactement le 6 janvier.

Et *La Lutte Syndicale*, hebdomadaire de la FTMH, ne trouve pas la place, dans son numéro du 19 janvier 1993, pour évoquer la candidature au Conseil fédéral de sa nouvelle présidente, dont tout le monde cause depuis le 13 janvier ! Christiane Brunner a pourtant droit à une page entière... pour une interview sur les conséquences du 6 décembre. ■

## Les (ré)incarnations de la subsidiarité

(jg) Une fois n'est pas coutume, célébrons les vertus du Centre patronal vaudois. Les organisations riches ont l'avantage de pouvoir consacrer des fonds à des travaux d'investigation approfondie. Le numéro de «Etudes et enquêtes» sur la subsidiarité en est un

excellent exemple. C'est certainement ce qui s'est fait de mieux pour présenter et décortiquer cette notion à la mode. L'intérêt principal gît dans la mise en évidence de l'articulation de ce concept issu du religieux avec le politique. C'est un évêque de Mayence, ancien élève des jésuites de Brigue, Wilhelm von Ketteler, qui utilise pour la première fois l'expression de *droit subsidiaire* en politique: si une institution de la société ne parvient plus à remplir sa tâche, elle doit trouver une aide dans une autre organisation. Ainsi, l'école soutient la famille.

La définition canonique, c'est le cas de le dire, de la subsidiarité se trouve dans l'encyclique *Quadragesimo anno* en 1931: «Une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'ordre inférieur en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action». Ce principe a ensuite toujours été réaffirmé par l'Eglise catholique dans sa doctrine sociale.

Les partis démocrates-chrétiens l'ont tout naturellement introduit dans leur doctrine, et on le retrouve en 1949, intégré à l'ordre juridique de la RFA... L'auteur, Jean-Philippe Cheneaux, montre bien comment la subsidiarité peut faire l'objet de deux interprétations totalement différentes. On peut considérer que l'échelon supérieur limite autant que faire se peut ses interventions auprès de l'échelon inférieur. Mais l'on peut aussi considérer que l'État ou tout organe supérieur doit intervenir pour «aider» les instances inférieures à accomplir leur tâche, ce qui n'est bien

sûr pas du tout la même chose...

L'intégration progressive de cette notion si papale dans la conception de la construction européenne du très catholique Jacques Delors est admirablement mise en évidence. L'auteur essaie bien de montrer qu'il est aussi question de subsidiarité chez les protestants, mais la démonstration est un peu fragile. En conclusion, il considère que ce principe est intéressant à utiliser lorsque l'État va trop loin, mais qu'il serait inopérant dans un système soumis, «au libéralisme pur et dur». Malgré cet éloge du juste milieu, nous ne pouvons que recommander la lecture de cette très bonne brochure.

Notons enfin qu'il est assez curieux de la voir baptisée *La Subsidiarité et ses avatars*. Un concept aussi catholique avec un mot tiré de l'hindouisme... Il aurait plutôt fallu parler des incarnations de la subsidiarité ! ■

*La Subsidiarité et ses avatars*, «Etudes et enquêtes» n° 16, janvier 1993, Centre Patronal, 2 av. Agassiz, 1001 Lausanne.

## EN BREF

Une liste européenne a été déposée pour la première fois pour les élections au parlement des étudiants de l'Université de Zurich. Elle a conquis 11 des 67 sièges, gagnant des voix aussi bien sur l'aile gauche qu'à l'aile droite, qui essuient toutes deux des pertes. Le club des étudiants amateurs de fromage a perdu deux sièges: sa clientèle a peut-être élargi ses horizons.

Un élu de la liste des Démocrates suisses (ancienne Action nationale) aux élections communales de la ville de Berne a pris ensuite ses distances et adhéré à l'UDC. Refusant de payer une indemnité à son parti d'origine, il a été condamné à payer une contribution de 7999 francs aux frais de la campagne ainsi que les frais de justice. De quoi décourager les transfuges futurs ?

Emil Rahm, super-patriote de Hallau (SH) diffuse aussi ses publications en Suisse romande. L'un des textes, en français, intitulé: *CE, la super-URSS de demain*, prétend avancer «des faits sur la prise de pouvoir totalitaire de l'association secrète des Francs-maçons en Europe».

## Evolution des prix, coûts et charges d'une automobile pour l'utilisateur suisse entre 1960 et 1990 au niveau des prix 1990

(1500 cm<sup>3</sup> de cylindrée, 15 000 km/an)

|                                                     | Unités   | 1960     | 1990     |
|-----------------------------------------------------|----------|----------|----------|
| Prix d'achat                                        | frs      | 32 000.- | 16 000.- |
| Prix de l'essence                                   | frs/l    | 1.60     | 0.96     |
| Consommation moyenne                                | l/100 km | 10       | 7.5      |
| Charges annuelles fixes                             | frs/an   | 5 750.-  | 5000.-   |
| Coûts kilométriques                                 | frs/km   | 0.72     | 0.16     |
| Charges annuelles totales rapportées au km parcouru | frs/km   | 1.66     | 0.50     |

Source: J.-P. Baumgartner: *Impacts des nouvelles technologies sur l'efficacité et la sécurité*, CEMT, Lisbonne, mai 1992, cité par le *Cheminot*.